### Département de la Côte-d'Or

#### Arrondissement de Beaune

#### Canton d'Arnay-le-Duc

#### **Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

Envoyé en préfecture le 17/03/2025 Reçu en préfecture le 17/03/2025 Publié le 17/03/2025

ID: 021-212105019-20250312-D2025\_009-DE

### Séance du 12 mars 2025

### Délibération du conseil municipal n°2025-009

Le douze mars deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouillyen-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire. Date de la convocation : 10 février 2025

Étaient présents : M. Eric PIESVAUX - Mme Karine BASSARD - M. Stéphane ROUX - Mme Evelyne GAILLOT - M. Joseph COMPÉRAT - M. Yves COURTOT - M. Franck LALIGANT - Mme Yvette CHAUCHEFOIN - M. Yohann MORTIER-JEANNIN - Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER

Étaient absents : Mme Sabrina MARKOWIAK

Étaient excusés : M. Philippe CHAUCHOT- M. Jérémie BARDET- Mme Nicole FILLON - Mme Pauline CANARD

#### Pouvoir de:

Mme Nicole FILLON à Mme Evelyne GAILLOT
Mme Pauline CANARD à M. Eric PIESVAUX
M. Jérémie BARDET à Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER
M. Philippe CHAUCHOT à M. Yves COURTOT

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de suffrages possibles : 14

### **OBJET: ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2025**

Vu la délibération n°2025-007 portant approbation des comptes financiers uniques 2024 et la délibération n°2025-008 d'affectation des résultats ;

Vu la note budgétaire ;

Considérant les budgets primitifs présentés en séance ;

## Département de la Côte-d'Or

# Arrondissement de Beaune

### Canton d'Arnay-le-Duc

### **Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 17/03/2025

ID: 021-212105019-20250312-D2025\_009-DE

### Séance du 12 mars 2025

## Délibération du conseil municipal n°2025-009

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (14 voix) de :

1) Approuver le budget primitif du budget principal :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 360 589.27 €	4 063 462.61 €
Section d'investissement (avec restes à réaliser)	6 602 776.04 €	6 602 776.04 €

2) Approuver le budget primitif du budget annexe Eau et Assainissement :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	255 000.00 €	255 000.00 €
Section d'investissement (avec restes à réaliser)	1 752 762.35 €	1 752 762.35 €

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Eric PIESVA

Le secrétaire de Séance :

M. Yohann MORTIER-JEANNIN

Le Maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr